



Proposition de collaboration

Par **parlogos**, le **06/02/2013** à **04:00**

Bonjour Maitres,

>

> N'ayant pas les moyens financiers de m'adresser à un professionnel,(intermittent) je
> m'adresse à vous et vous demande de bien vouloir me répondre svp.

>

> Me presentant Auteur compositeur interprète, j'envisage de proposer à un ami
interprète

> (pianiste,clavieriste) détenteur d'un studio d'enregistrement, donc possibilité de

> sortir un produit qui ira à la presse pour un cd ,dvd (vidéo clip) final;une

> collaboration sur précisément la sortie de ce cd, une douzaine de titres à composer

> ensemble ou uniquement par moi, le promouvoir, réaliser les étapes de
commercialisation

> , d'exploitation du produit.

> Comment dois je m'y prendre pour une association, collaboration porteuse, judicieuse et

> jeter les bases d'un contrat svp ?

Mille mercis d'avance

Cordialement

>

Par **trichat**, le **08/02/2013** à **15:00**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, vous êtes intermittent (du spectacle?).

Votre projet peut présenter de l'intérêt, tant pour vous que pour le musicien qui participerait à l'édition de CD, DVD.

Mais les contrats de collaboration de ce type présentent certaines complexités qui nécessitent l'intervention de spécialistes.

Ce que je peux vous suggérer, c'est de vous adresser soit à une association qui regroupe des intermittents comme vous, soit au syndicat professionnel des intermittents. Là vous pourrez recevoir des conseils juridiques sur les contrats les mieux adaptés à votre situation.

Exemple:

<http://www.snac.fr/>

Cordialement.

Par **parlogos**, le **09/02/2013** à **05:36**

Bonjour trichat,

Je n'ai pas le statut, mais celui de minima socio (rsa) inscrit au Pôle-Emploi. Et je veux développer cette activité musicale que je pratique depuis 20 ans en amateur. Désolé ! ...Je me suis mal exprimé.

Dès lors votre suggestion serait elle la même ?

Merci d'avance

Cordialement trichat

Par **trichat**, le **09/02/2013** à **09:16**

Bonjour,

A priori, oui.

Vous pouvez, sinon adhérer à la SNAC, du moins interroger ses services juridiques pour connaître les types de contrat à mettre en place pour vous garantir des revenus en cas de succès de votre projet.

Bonne chance et cordialement.

Par **parlogos**, le **09/02/2013** à **15:53**

Bonjour,

Merci Maitre

Cordialement

Par **parlogos**, le **09/02/2013** à **15:55**

Bonjour,

Merci Maitre

Cordialement

Par **trichat**, le **09/02/2013** à **17:10**

Merci pour votre compliment, mais je ne suis pas avocat.

J'interviens régulièrement sur ce site en tant que bénévole.

Ceci étant dit, rassurez-vous, j'ai une formation de juriste d'affaires (ancien expert-comptable, commissaire aux comptes retraité).

Cordialement.